

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi 11 juillet 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sise au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 11 juillet 2022, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Monsieur Olivier Plante, Monsieur Michel Allard, Madame Line Rondeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Marie-Josée Bibeau, Monsieur Bernard Coutu, tous formants quorum sous la présidence de Madame Audrey Sénéchal, mairesse

Était aussi présente Madame Josée Bibeau, directrice générale et greffière-trésorière. Était aussi présent Monsieur Francis Gaudet.

1. MOT DE BIENVENUE.

La présidente d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.

- 1 Mot de bienvenue.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juin 2022.
5. Lecture et approbation des comptes à payer.
- 6 Période de questions.
7. Approbation des états financiers trimestriels.
8. Consultation de la MRC pour le Faubourg de l'Érablière
9. Demande de carte de crédit commerciale « affaires» services de cartes Desjardins.
10. Résolutions désignant les représentantes et déterminants leurs pouvoirs.
11. Ouvre-porte électrique.
12. Abat poussière sur les rues merles bleus et de l'érablière.
13. Demande.
 - 13.1 Mira — Demande de don.
 - 13.2 Les Loups de Saint Gabriel — Aide financière.
 - 13.3 Proclamation des journées de la culture.
 - 13.4 Appui au Réseau des Femmes Élues de Lanaudière.
 - 13.5 Atelier initiation musicale.
 - 13.6 Trocl : demande de soutien pour la Semaine nationale de l'action communautaire autonome de Lanaudière.
 - 13.7 Demande de commandite du RQOH pour le 8^{ème} Colloque biennal.
 - 13.8 Demande de la directrice générale — Horaire du bureau.
 - 13.9 Demande de déplacement du conseil du 14 novembre 2022
14. Rapport de la directrice générale.
15. Correspondance.
16. Divers.
17. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Résolution n° 2022-07-109

Il est proposé par Monsieur Michel Allard et appuyé par Monsieur Bernard Coutu d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi 11 juillet 2022

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2022.

Résolution n° 2022-07-110

ATTENDU QUE la greffière-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Madame Line Rondeau d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 13 juin 2022.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. COMPTES À PAYER.

Résolution n° 2022-07-111

La greffière-trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 14 juin 2022 au 7 juillet 2022.

EN CONSÉQUENCE, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Monsieur Bernard Coutu et appuyé par Monsieur Michel Allard.

<u>Total des comptes à payer</u>	<u>14 099.86 \$</u>
<u>Compte en Banque au 07 juillet 2022</u>	<u>243 708.26 \$</u>
<u>Placement</u>	<u>215 000.00 \$</u>

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Deux locataires se plaignent de l'odeur et de la texture de l'eau et prétendent qu'elle ne serait pas potable. Aussi qu'il y a de l'air dans les tuyaux. Une d'entre elle a aussi un problème de sècheuse dont le fusible saute et en impute la responsabilité à nos installations. Il a été porté à notre attention que la descente de porte de côté a une pente trop forte pour une chaise roulante.

7. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS.

Résolution n° 2022-07-112

Il est proposé par Madame Line Rondeau et appuyé par Monsieur Olivier Plante d'adopter les états financiers trimestriels du 1er avril 2022 au 30 juin 2022 tels que déposés.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

8. CONSULTATION DE LA MRC POUR LE FAUBOURG



Lundi 11 juillet 2022

Monsieur Francis Gaudet fait un compte rendu de la situation.

**9. DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT COMMERCIALE «AFFAIRES»
SERVICES DE CARTES DESJARDINS**

Résolution n° 2022-07-113

Il est proposé par Monsieur Michel Allard et appuyé par Madame Line Rondeau; il est résolu ce qui suit:

Que Madame Josée Bibeau, directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à présenter à SERVICES DE CARTES DESJARDINS, toutes demandes d'émission et d'annulation de carte(s) de crédit commerciale «Affaires» au nom du membre, jusqu'à un maximum de 1000\$ par carte.

Que Madame Josée Bibeau, directrice générale et greffière-trésorière soit par les présentes, autorisée à signer, au nom du membre, l'avis de modification, tel que soumis par la caisse, aux conditions en usage à la caisse, ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

Que Madame Josée Bibeau, directrice générale et greffière-trésorière soit par les présentes, autorisée à demander et obtenir toutes informations et soit par conséquent **nommée comme ressource principale** auprès de SERVICES DE CARTES DESJARDINS.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**10. RÉOLUTIONS DÉSIGNANTS LES REPRÉSENTANTES ET
DÉTERMINANTS LEURS POUVOIRS.**

Résolution n° 2022-07-114

Il est proposé par Monsieur Michel Allard et appuyé par Madame Line Rondeau, il est résolu ce qui suit:

Il est résolu que la mairesse et la directrice générale et greffière trésorière soient les représentantes de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentantes exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autres effets négociables;
- Signer ou approuver tout retrait, documents ou pièces justificatives;
- Demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

La directrice générale greffière trésorière exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- Faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- Concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité,

Province de Québec

Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi 11 juillet 2022

Tous les autres pouvoirs des représentantes devront être exercés de la façon suivante :

- Sous la signature de la mairesse, étant entendu que la signature de la directrice générale greffière trésorière doit toujours apparaître;
 - * En l'absence de la mairesse, Audrey Sénéchal, le maire suppléant, Gilles Côté, sera autorisé à signer.
 - ** En l'absence de la directrice générale, la greffière trésorière, Josée Bibeau, la directrice générale adjointe greffière trésorière, Francine Rainville sera autorisée à signer.

Si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peut importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.

Les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir.

Cette résolution demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

11. OUVRE PORTE ÉLECTRIQUE

Ascenseurs Lumar	17 800.00 \$
Vitrierie Lafortune	5 133.64 \$

Résolution n° 2022-07-115

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Madame Marie-Josée Bibeau d'accepter les soumissions de Ascenseurs Lumar au coût de 17 800\$ et de Vitrierie Lafortune au coût de 5133.64.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

12. ABAT POUSSIÈRE SUR LES RUES MERLES BLEUS ET DE L'ÉRABLIÈRE.

Les entreprises Bourget	0.35 \$ plus taxes / litre	11 400 litres
	3 990.00 plus taxes	
Somavrac CC	0.43 \$ plus taxes / litre	10 450 litres
	4 493.50 \$ plus taxes	
Somavrac CC bio	0.43 \$ Plus taxes / litre	30 400 litres
	13 072.00 \$ plus taxes	

Résolution n° 2022-07-116

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi 11 juillet 2022

Il est proposé par Monsieur Olivier Plante et appuyé par et Monsieur Bernard Coutu d'accepter la soumission de Les Entreprises Bourget au coût de 0.35\$ le litre donc 3990\$ plus taxes.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13. DEMANDES.

13.1 MIRA — DEMANDE DE DON.

Cette demande est refusée

13.2 LES LOUPS DE DE SAINT GABRIEL — AIDE FINANCIÈRE.

Cette demande est refusée

13.3 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

Cette demande est refusée

**13.4 D'APPUI AU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE
LANAUDIÈRE :**

Cette demande est refusée

13.5 ATELIER INITIATION MUSICALE.

Cette demande est refusée

**13.6 TROCL : DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA SEMAINE
NATIONALE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DE
LANAUDIÈRE.**

Cette demande est refusée

**13.7 DEMANDE DE COMMANDITE DU RQOH POUR LE 8ÈME
COLLOQUE BIENNAL.**

Cette demande est refusée

**13.8 DEMANDE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE — HORAIRE
DU BUREAU.**

Résolution n° 2022-07-117

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Olivier Plante de modifier les heures d'ouverture du bureau.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi 11 juillet 2022

Les heures actuelles sont les lundis, mardis et mercredis de 10h30 à midi et de 13h à 15h30. Le nouvel horaire demandé serait les mêmes jours de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

13.9 DEMANDE DE DÉPLACEMENT DU CONSEIL DU 14 NOVEMBRE 2022

La directrice générale est dans l'impossibilité d'être présente au conseil du 14 novembre 2022, elle demande qu'il soit devancé au lundi 7 novembre 2022

Résolution n° 2022-07-118

Il est proposé par Madame Marie-Josée Bibeau et appuyé par Madame Line Rondeau de modifier la date du conseil du 14 novembre 2022, au lundi 7 novembre 2022.

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

15. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.

Le rapport d'audit a été envoyé à Recyc Québec, et il a été accepté.

Les entreprises Léo Landreville pourra venir faire l'exécution des travaux dans la deuxième semaine du mois d'Août. S'ils s'avèrent disponible avant les vacances de la construction ils nous contacteront.

Zone Bayonne a été relancée concernant la Station Météo, ils n'ont pas encore été de l'avant en ce sens, c'est dans les projets à venir.

La directrice générale informe le conseil que l'aide financière de 6000\$ du programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration circonscription électorales de Berthier, a été approuvé.

Les demandes de PIIA sont reportées.

Les demandes de soumissions pour le nivelage de la rue des merles bleus et de la rue de l'Érablière ont été faite, nous sommes en attente de réponses des 4 contracteurs. La directrice générale donnera suite aux demandes de soumissions.

16. CORRESPONDANCE.

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

17. DIVERS.

Province de Québec
Municipalité de
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi 11 juillet 2022

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 9 HEURES 50

Résolution n° 2022-07-119

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marie-Josée Bibeau et appuyée par Madame Line Rondeau,

Madame Audrey Sénéchal, mairesse, demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Audrey Sénéchal
Mairesse

Josée Bibeau,
Directrice générale et greffière-
trésorière.

Je, Audrey Sénéchal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
